

---

# PROJET D'AVIS

---

15 février 2018

## **POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UN RESEAU DES ÉCOLES DE PRODUCTION DE NORMANDIE**

**Présenté par**  
M. Christophe LEROY

**Résultat du vote**



1 Dans le cadre de ses prérogatives en matière de lutte contre les conséquences du décrochage, la  
2 Région propose d'investir sur les 4 ans qui viennent dans le développement sur tout le territoire d'un  
3 réseau d'Écoles de production. Une école existe déjà au Petit Quevilly (département 76) dans le  
4 domaine des services de restauration et est portée par l'association Education et Formation  
5 spécialisée dans la formation professionnelle et l'insertion.

6 Structures d'enseignement initial privé sous statut scolaire et hors contrat, elles ont vocation à  
7 accueillir des jeunes décrocheurs pour préparer un diplôme du Ministère de l'éducation nationale ou  
8 un titre du Ministère du travail, de niveau V ou IV (CAP, Bac pro, CQP).

9 Les modalités pédagogiques reposent sur le principe du « faire pour apprendre », où les élèves sont  
10 mis en situation de travail à partir de commandes formulées par les entreprises dans un secteur  
11 donné. Cette forme de réponse aux situations de décrochage a fait ses preuves en termes de réussite  
12 des élèves et d'insertion dans l'emploi.

13 L'engagement de la Région portera sur le fonctionnement et l'investissement dans le but de créer  
14 une structure au moins par département normand, ce qui représentera un engagement estimé à  
15 1,5M€ par an maximum d'ici l'horizon 2021. Il sera mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec  
16 la FNEP Fédération nationale des écoles de production.

17

18 Le CESER accueille favorablement l'ensemble des réponses apportées dans le cadre des compétences  
19 régionales en matière de décrochage scolaire ou de rupture de contrats d'apprentissage. Les écoles  
20 de production sont une réponse parmi d'autres pour résoudre la problématique des jeunes qui ont  
21 décroché, en mettant en avant le principe du « faire pour apprendre » bien adapté aux particularités  
22 de certains publics en souffrance dans les voies classiques de formation initiale.

23 En revanche, s'il retient que la gratuité pour les familles est un des principes fondamentaux de ces  
24 parcours de formation, il émet certaines réserves sur le peu de lisibilité sur le modèle économique de  
25 ces écoles de production tel qu'il est présenté dans le rapport et sur les engagements partenariaux et  
26 financiers des parties prenantes. Il lui est difficile dans ces conditions de se prononcer sur le volume  
27 financier de cette nouvelle intervention régionale envisagé au terme des 4 années de déploiement  
28 sur les 5 départements normands, soit 1,5M€ maximum par an pour 5 écoles de production.

29 Par ailleurs, ces écoles ne sont pas sous contrat avec l'Etat, ce qui leur permet de s'affranchir de  
30 certaines règles par ailleurs imposées aux structures publiques ou privées-sous contrat. La question  
31 de l'allocation de fonds publics relativement conséquents, en période de raréfaction des marges  
32 budgétaires, soulève des questions qui n'appellent pas de réponse consensuelle.

33 Des informations complémentaires sur le montage de ces projets, leur coût et leurs résultats sont  
34 souhaitées au fur et à mesure du déploiement envisagé.

35

36 **En conclusion le CESER donne un avis favorable au principe de la création d'un réseau des écoles de**  
37 **production en Normandie et compte tenu des observations formulées sur le modèle économique de**  
38 **ces structures, prend acte des modalités de mise en œuvre envisagées.**